

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE

MONCHAUX-SORENG

Délibération n°2026/02/001

DATE DE CONVOCATION : 20/02/2026	L'an deux mil vingt six Le vingt-six février à 19H30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M Jean-Claude QUENOT, Maire.
DATE D’AFFICHAGE : 20/02/2026	<i>Etaient présents :</i> MM Jean-Claude QUENOT, Jacques DUCROCQ, Didier FLAMAND, Arnaud JACQUET, Romain MAUBERT, Claude BOUTTE, Mmes Véronique PLANCHIN, Coralie FROIDURE, Germaine QUATRELIVRES, Dorothée EVENOU. Formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 11	<i>A donné pouvoir :</i> M. Thierry BLANGIER (pouvoir à M Jean-Claude QUENOT). <i>Absents excusés :</i> Mme Océane HECQUET, MM Alain BASTIEN, Jackie CAUCHY. M Jacques DUCROCQ a été élu secrétaire.
OBJET : Participation financière au fonctionnement du SMUR d’Eu - Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Rouen au titre du contrôle de la légalité le et qu'elle a été publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Interrégionale d'Aumale/Blangy-sur-Bresle le Le Maire, Jean-Claude QUENOT	Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers d'un courrier de M BARBIER, Maire de la ville d'Eu, qui sollicite une participation financière de la commune aux frais de fonctionnement du SMUR fixée à 0,50€ par habitant. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil : - reconduit la participation de la commune au fonctionnement du SMUR d'Eu. - fixe le montant de la participation communale à 303,00€.

